
Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Syndicat Intercommunal des Eaux de Froidefontaine

Exercice 2018



Réglementation en vigueur

- Loi n° 95-101 du 2 février 1995 relatif au renforcement de la protection de l'environnement
- Art D. 2224-1 à D. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Arrêté du 2 décembre 2013 relatif aux RPQS d'eau potable et d'assainissement
- Art L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Sommaire

Présentation du service d'eau potable	4
1 - Présentation du service	4
2 - Le mode de gestion du service	4
3 - Le territoire desservi et les ventes extérieures.....	4
4 - Estimation de la population desservie	5
5 - Le nombre d'abonnés	5
6 - L'eau brute	6
6.1 - Prélèvements sur la ressource en eau.....	6
6.2 - L'achat d'eau brute	6
7 - L'eau traitée.....	7
7.1 - Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018	7
7.2 - La production.....	7
7.3 - L'achat d'eau traitée	7
7.4 - Les volumes d'eau potable vendus en 2018	8
7.5 - Les autres volumes	10
7.6 - Le volume consommé autorisé	10
7.7 - Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	10
8 - Les interventions sur le réseau d'eau potable.....	10
 La tarification de l'eau et les recettes du service	 11
1 - Les modalités de tarification	11
2 - Facture d'eau type	12
3 - La facturation	12
4 - Les factures émises.....	13
5 - Les recettes	13
 Les indicateurs de performance.....	 14
1 - La qualité de l'eau	14
2 - L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux.....	15
3 - Les indicateurs de performance du réseau	16
3.1 - Le rendement du réseau de distribution.....	16
3.2 - Le rendement primaire du réseau	16

3.3 - L'indice linéaire de consommation	17
3.4 - L'indice linéaire des volumes non comptés.....	18
3.5 - L'indice linéaire des pertes en réseau	18
3.6 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	19
3.7 - Indice d'avancement de protection des ressources en eau.....	19
Le financement des investissements	20
1 - Les branchements en plomb	20
2 - Montants financiers	20
3 - Etat de la dette du service.....	20
4 - Amortissements.....	20
5 - Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager les performances environnementales du service	20
Les restes à recouvrer & les abandons de créances.....	22
1 - Les restes à recouvrer	22
2 - Les abandons de créances	22
Le tableau récapitulatif des indicateurs	23

Présentation du service d'eau potable

1 - Présentation du service

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Froidefontaine a été créé en 2002 dans le but de pallier a des problèmes de qualité et de quantité d'eau des ressources communales.

Le choix a été de regrouper les communes et les alimenter en eau avec une source unique, la source de Froidefontaine.

Le syndicat est un syndicat intercommunal à vocation unique. (SIVU)

Le service est géré au niveau intercommunal.

Les compétences liées au service sont :

- La production d'eau potable
- La protection de l'ouvrage de prélèvement
- Le traitement
- Le transfert
- Le stockage
- La distribution

Existence d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)	NON
Existence d'un schéma de distribution d'eau potable	OUI
Existence d'un règlement de service	OUI
Existence d'un schéma directeur	OUI

2 - Le mode de gestion du service

Le service est exploité en régie avec prestation de service.

Prestataire	GAZ & EAUX
Dates du contrat initial	15 mars 2013 au 14 mars 2018
Nouveau contrat	15 mars 2019 au 14 mars 2024

3 - Le territoire desservi et les ventes extérieures

En 2018, le syndicat regroupe 9 communes : Belleherbe, Bretonvillers, Chamesey, Charmoille, Froidevaux, La Grange, Longeville lès Russey, Provenchère et Surmont.

Il y a une vente en gros avec le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue. Le regard de comptage se trouve en limite des deux syndicats. La canalisation permet d'alimenter le réservoir de Laviron.

À la suite du retrait des communes de Terres de Chaux et Vaucluse, le syndicat vend de l'eau en gros à la Communauté de Communes du Pays de Maïche. Il y a trois points de livraison :

- Alimentation Vaucluse : sortie de Belleherbe
- Alimentation Terres de Chaux : hameau Neuve-Maison, limite communale entre Froidevaux et les Terres de Chaux
- Alimentation Rosureux : limite communale entre Rosureux et Charmoille.

4 - Estimation de la population desservie

Un habitant desservi est toute personne, y compris les résidents saisonniers, domiciliée dans une zone où il existe à proximité d'une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle il est raccordé.

Le SIE de Froidefontaine dessert **1843 habitants** (au 31 décembre 2018).

5 - Le nombre d'abonnés

Un abonné est une personne physique ou morale ayant souscrit un abonnement auprès du SIE de Froidefontaine.

Le syndicat comprend **984 d'abonnés** (au 31 décembre 2018).

Commune	Nombre d'abonné
Belleherbe	330
Bretonvillers	161
Chamesey	68
Charmoille	171
Froidevaux	48
La Grange	52
Longeville lès Russey	21
Provenchère	67
Surmont	66

La densité linéaire d'abonné correspond au nombre d'abonnés par kilomètre de réseau. En 2018, il y a **13,12 abonnés/km**.

Le nombre d'habitant par abonné correspond à la population desservie rapportée au nombre d'abonnés.

En 2018, il y a **1,87 habitants/abonné**.

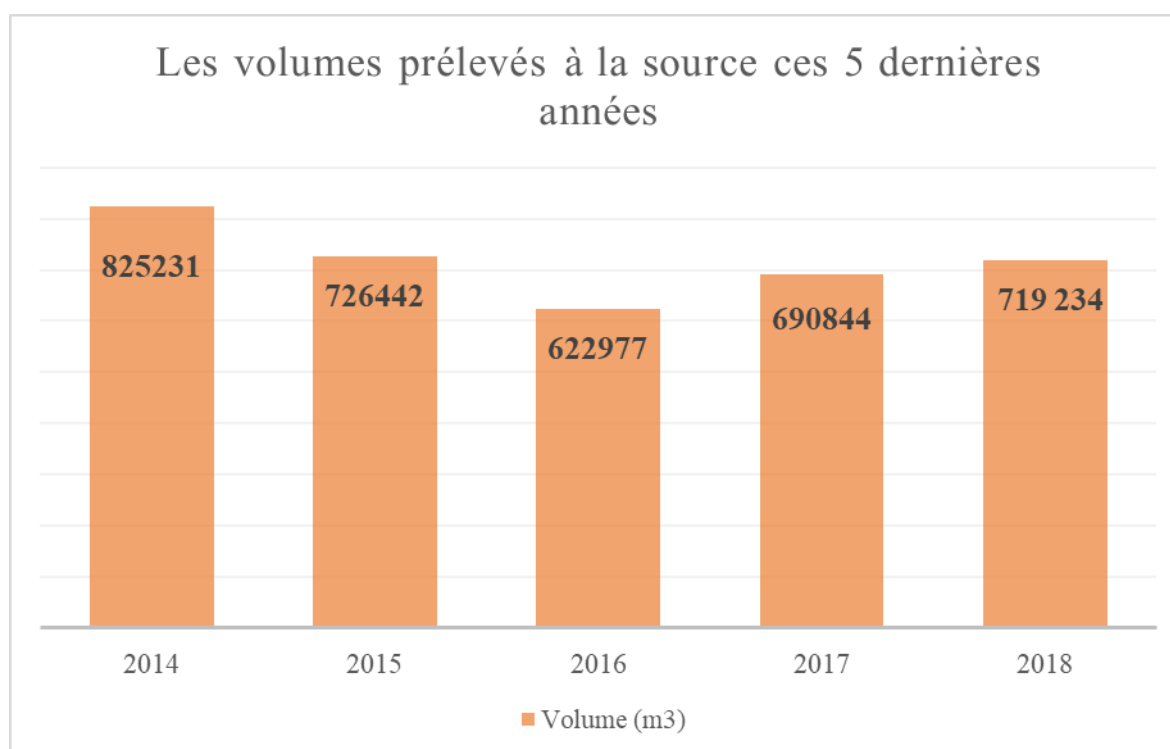
En 2018, la consommation moyenne par abonné est de **211 m³/abonné**.

6 - L'eau brute

6.1 - Prélèvements sur la ressource en eau

Le SIE de Froidefontaine a prélevé **719 234 m³** pour l'exercice 2018.

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débit nominal	Volume prélevé en 2016	Volume prélevé en 2017	Volume prélevé en 2018
Source de Froidefontaine Vaucluse	Eau souterraine	1 095 000 m³	622 977 m³	690 844 m³	719 234 m³



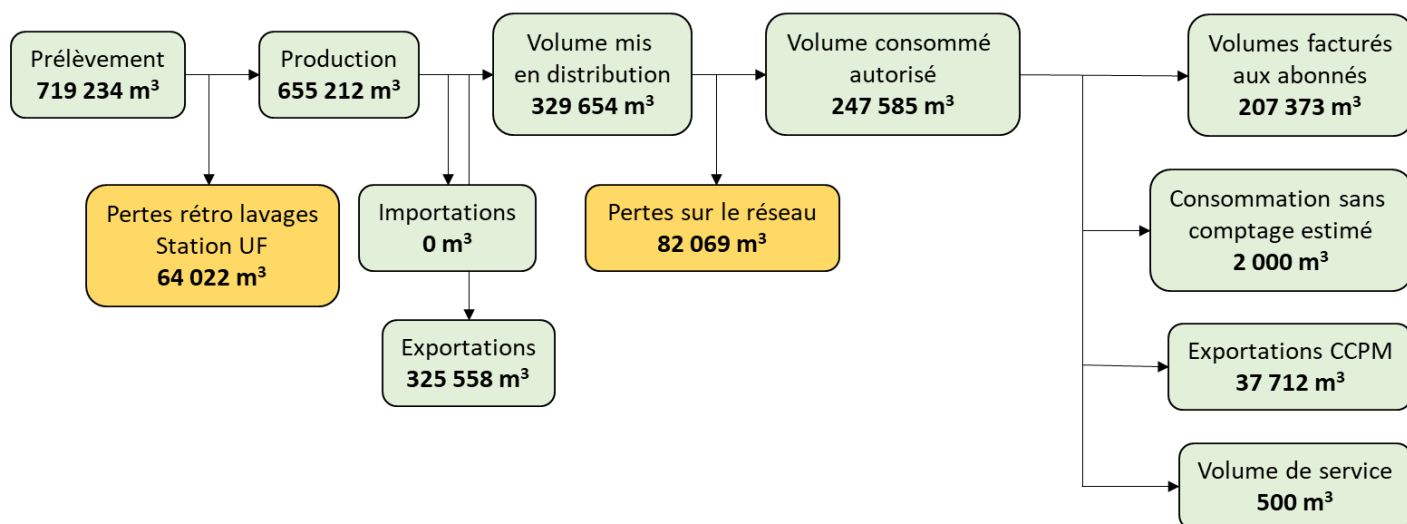
6.2 - L'achat d'eau brute

Le SIE de Froidefontaine n'achète pas d'eaux brutes à d'autres services.

7 - L'eau traitée

7.1 - Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018

Cycle de l'eau du SIE de Froidefontaine



7.2 - La production

Le service a une station de traitement par ultrafiltration puis injection de bioxyde de chlore.

Le rendement annuel de la station d'ultrafiltration pour l'année 2018 est à **92,07 %**.

Volumes produits

2016	2017	2018
567 962 m³	630 580 m³	655 212 m³

7.3 - L'achat d'eau traitée

Le SIE de Froidefontaine n'achète pas d'eaux traitées à d'autres services.

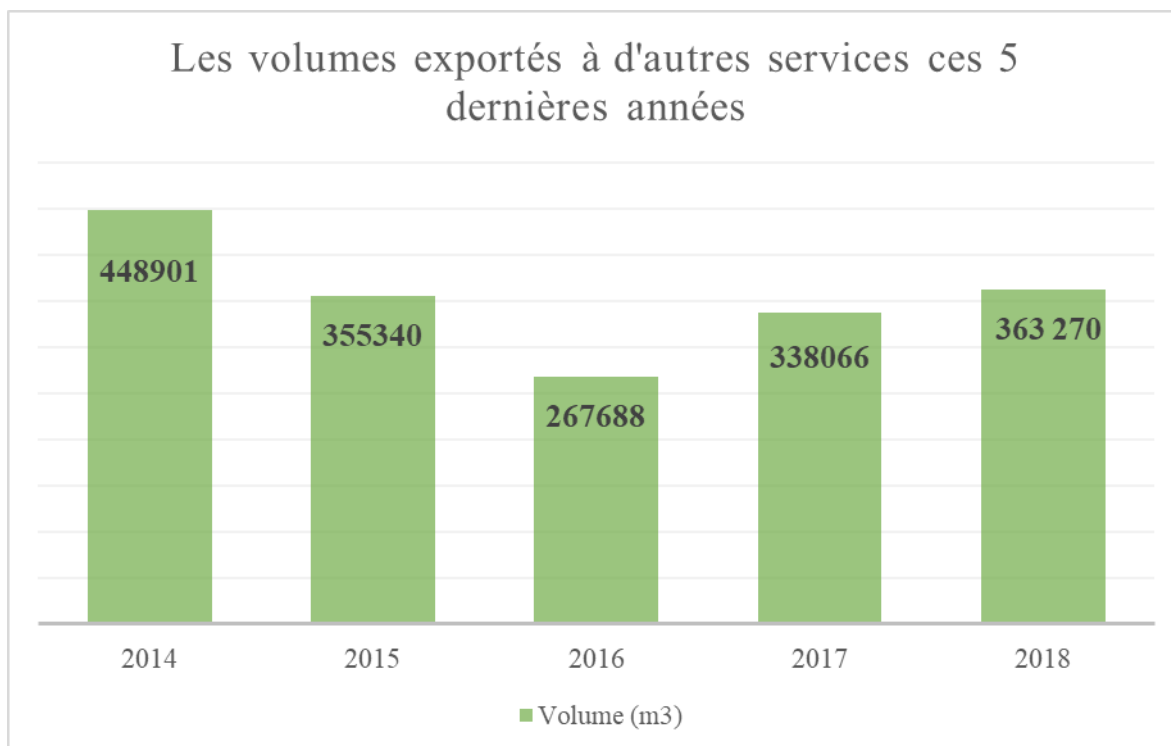
7.4 - Les volumes d'eau potable vendus en 2018

Volumes vendus aux abonnés

2016	2017	2018
208 596 m³	209 571 m³	207 373 m³

Volumes exportés

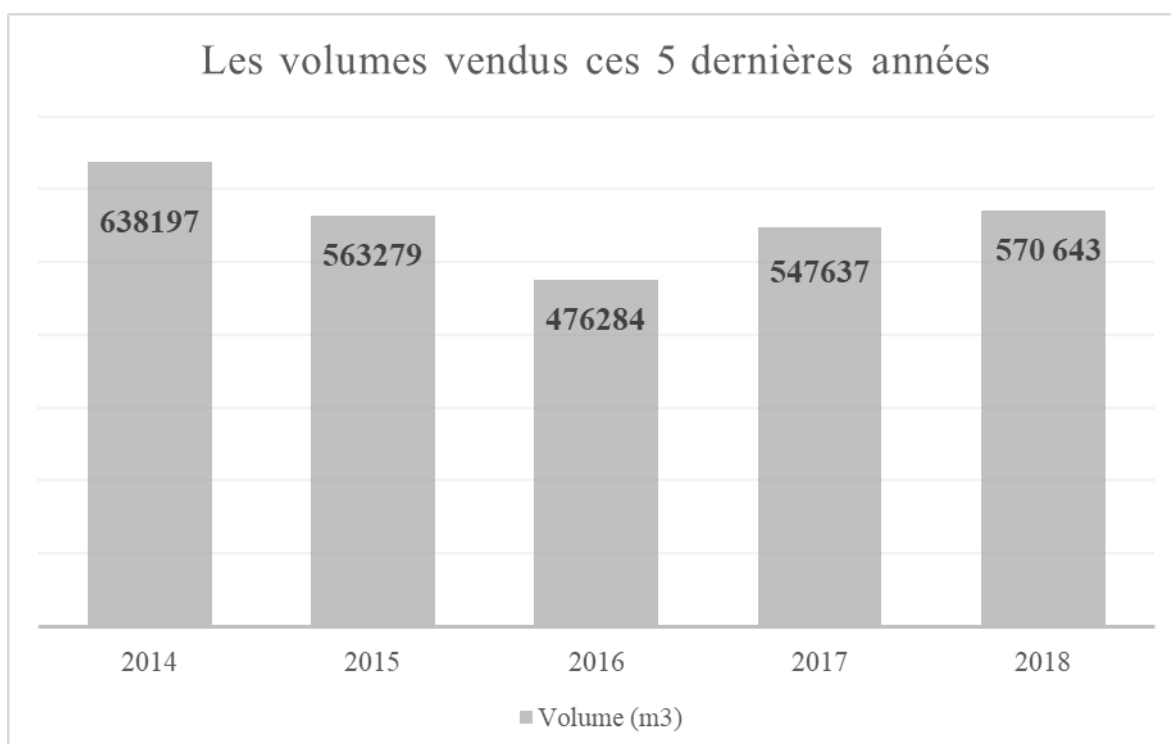
Acheteurs	2017	2018
Syndicat de la Haute Loue	336 380 m³	317 205 m³
Commune de Rosureux	816 m³	-
Commune de Fleurey	231 m³	-
Commune de Valoreille	690 m³	-
Communauté de Communes du Pays de Maïche	-	38 288 m³
Commune de Randevillers	-	2 666 m³
Commune de Dambelin	-	210 m³
Commune de Hyémondans	-	570 m³
Commune de Neuchâtel-Urtière	-	165 m³
Commune de Ouvans	-	1 495 m³
Privés	-	81 m³
Commune de Servin	-	680 m³
Commune de Vellevans	-	1 757 m³
Commune de Vellerot lès Belvoir	-	153 m³
TOTAL	338 066 m³	363 270 m³



De juillet à décembre 2018, des camions-citernes sont venus ravitaillées 12 communes en manque d'eau potable durant la sécheresse. Cela représente un volume de 8 353 m³.

Volumes totaux vendus

2016	2017	2018
476 284 m³	547 637 m³	570 643 m³



7.5 - Les autres volumes

Autres volumes

	2016	2017	2018
Volume de consommation sans comptage	2 000 m³	2 000 m³	2 000 m³
Volume de service	500 m³	500 m³	500 m³

7.6 - Le volume consommé autorisé

Volume consommé autorisé

2016	2017	2018
211 056 m³	212 071 m³	247 585 m³

7.7 - Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisation du service d'eau potable est de **75 kilomètres** au 31 décembre 2018.

8 - Les interventions sur le réseau d'eau potable

	Remise à neuf d'un branchement d'eau	Fuite sur branchement	Fuite sur une canalisation
Belleherbe	8	6	4
Bretonvillers	2	1	4
Chamesey	0	2	2
Charmoille	1	1	4
Froidevaux	0	1	0
La Grange	0	0	1
Longeville lès Russey	0	0	0
Provenchère	0	0	0
Surmont	0	0	0

TOTAL	11	11	15
--------------	-----------	-----------	-----------

La tarification de l'eau et les recettes du service

1 - Les modalités de tarification

La facture d'eau est composée en deux parties :

- La **part fixe**, indépendante de la consommation, elle correspond à la location de compteur.
- La **part proportionnelle** correspond quant à elle à la consommation d'eau potable de l'abonné.

Les frais d'accès au service sont de **80 €** au 1^{er} janvier 2019.

Les éléments constitutifs de la facture

	Au 1 ^{er} janvier 2018	Au 1 ^{er} janvier 2019
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement – Location de compteur	66 €	66 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
De 0 à 500 m ³	1,69 €	1,69 €
De 501 à 1000 m ³	1,41 €	1,41 €
Au-delà de 1000 m ³	1,23 €	1,23 €
Taxes & Redevances		
Taxes		
Taux de TVA	5,5 %	5,5 %
Redevances (€ HT/m ³)		
Prélèvement sur la ressource (Agence de l'Eau)	0,10 €	0,10 €
Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,29 €	0,27 €

Délibération du 12 décembre 2018 effective à compter du 1^{er} janvier 2019 fixant les tarifs du service d'eau potable.

Délibération du 22 décembre 2014 effective à compter du 1^{er} janvier 2015 fixant les frais d'accès au service.

2 - Facture d'eau type

La facture d'eau type de 120 m³

	Au 1 ^{er} janvier 2018	Au 1 ^{er} janvier 2019
Part de la collectivité		
Part fixe annuelle	66 €	66 €
Part proportionnelle	202,80 €	202,80 €
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au SIE de Froidefontaine	268,80 €	268,80 €
Taxes & Redevances		
Redevance prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	12 €	12 €
Redevance pollution domestique	34,80 €	32,40 €
Dégrèvement fuite	1,20 €	0 €
TVA	17,42 €	17,23 €
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	65,42 €	61,63 €
Total	334,22 €	330,43 €
Prix TTC au m³	2,79 €	2,75 €

3 - La facturation

Les volumes consommés sont relevés **une fois par an**, à l'automne.

La facturation a lieu **deux fois par an**. Un acompte est en juin-juillet et le solde de l'année en novembre-décembre.

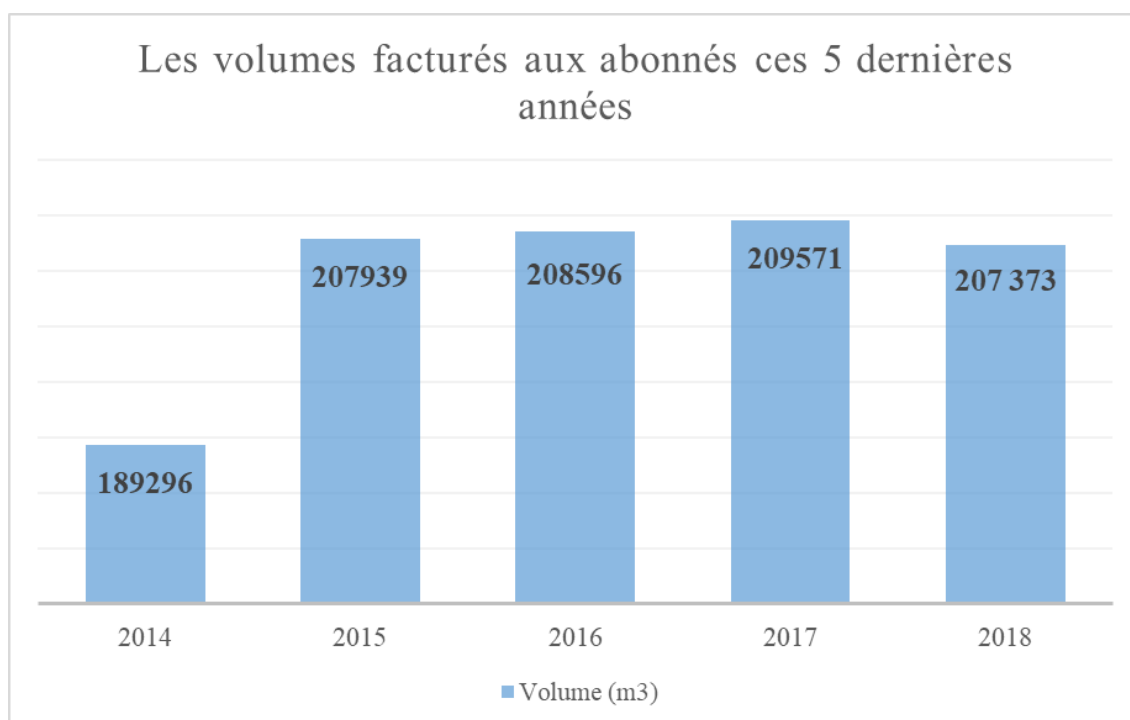
Les tranches appliquées lors de la facturation :

- De 0 à 500 m³ : 1,69 € HT/m³
- De 501 à 1000 m³ : 1,41 € HT/m³
- Au-delà de 1000 m³ : 1,23 € HT/m³

Exemple : Pour une facture de 845 m³ : les 500 premiers m³ sont à 1,69 € HT et les 345 m³ à 1,41 € HT.

Volumes facturés aux abonnés du syndicat

2016	2017	2018
208 596 m³	209 571 m³	207 373 m³



4 - Les factures émises

Nombre de factures émises

2016	2017	2018
1085	1105	1027

5 - Les recettes

	Exercice de 2018 (€)
Recettes de vente d'eau	
Recettes de vente d'eau aux usagers	312 521,30 €
Les abonnements	75 009 €
Recettes de vente d'eau en gros	188 087,81 €
Total des recettes de ventes d'eau	575 618,11 €
Autres recettes	
Recettes liées aux travaux	24 093,66 €
Autres recettes	0 €
Total des autres recettes	24 093,66 €
TOTAL DES RECETTES	599 711,77 €

Les indicateurs de performance

1 - La qualité de l'eau

Les analyses d'eau sont réalisées par l'Agence Régionale de Santé dans le cadre du contrôle sanitaire (CS) défini par le Code de la Santé Publique. Ces analyses permettent de vérifier la qualité de l'eau distribuée aux usagers.

Analyses microbiologiques

2016		2017		2018	
Nombre de prélèvement	Nombre de non-conformité	Nombre de prélèvement	Nombre de non-conformité	Nombre de prélèvement	Nombre de non-conformité
9	0	15	0	13	0

Analyses de physico-chimie

2016		2017		2018	
Nombre de prélèvement	Nombre de non-conformité	Nombre de prélèvement	Nombre de non-conformité	Nombre de prélèvement	Nombre de non-conformité
7	0	2	0	3	1

Le 19 février 2018, un prélèvement d'eau a été fait pour une analyse de physico-chimie. Les résultats étaient non conformes aux regards de la limite de qualité relatif au cuivre. À la suite de cela, nous avons pu constater que le point de prélèvement se situait à un robinet très peu utilisé, sur une plomberie en cuivre. Donc le temps de séjour de l'eau dans la canalisation pouvait important.

Nous avons donc préconisé à l'abonné de vidanger cette conduite en cas d'utilisation d'eau.

Taux de conformité

Microbiologie		
2016	2017	2018
100 %	100 %	100 %
Physico-chimie		
2016	2017	2018
100 %	100 %	66,7 %

2 - L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

	Nombre de points	Valeur	Points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	Oui : 10 pts Non : 0 pt	OUI	10
Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 pts Non : 0 pts	OUI	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points ont été obtenue pour la partie A)			
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 pts ¹	OUI	14
Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		OUI	
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		92 %	
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou période de pose	0 à 15 pts ²	80 %	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PL...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	Oui : 10 pts Non : 0 pts	OUI	10
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 pts Non : 0 pts	OUI	10
Localisation des branchements sur le plan des réseaux	Oui : 10 pts Non : 0 pts	OUI	10
Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	Oui : 10 pts Non : 0 pts	OUI	10
Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	Oui : 10 pts Non : 0 pts	OUI	10
Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	Oui : 10 pts Non : 0 pts	OUI	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 pts Non : 0 pts		0
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	Oui : 5 pts Non : 0 pts	OUI	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	107

¹ : l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90, 95 %, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.

² : l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95 %, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.

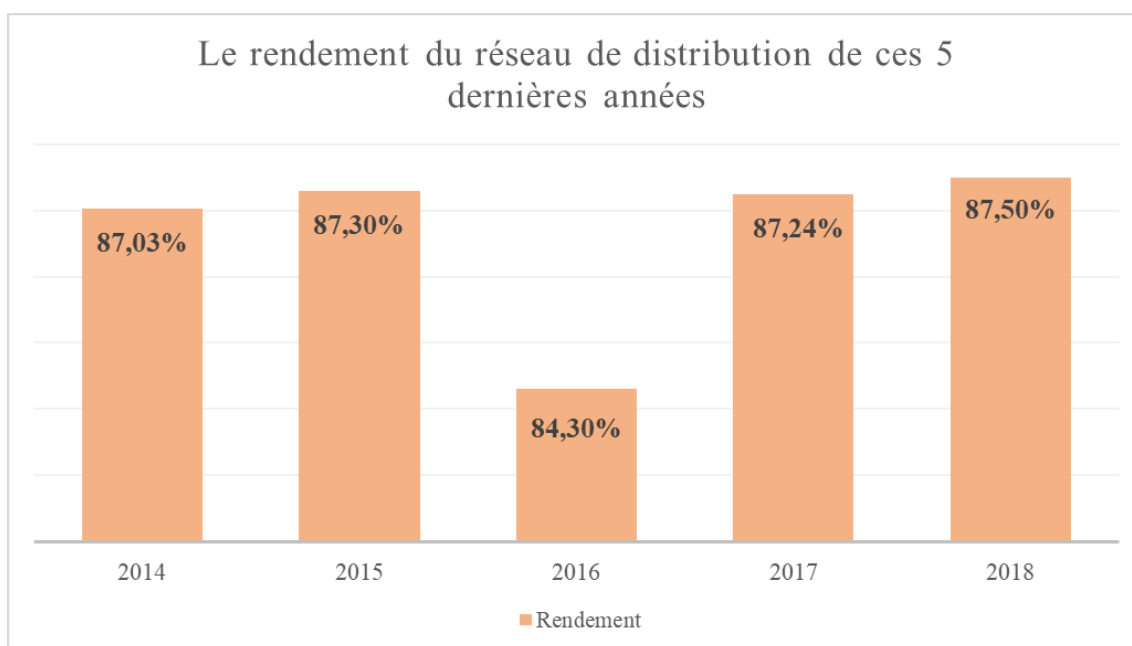
3 - Les indicateurs de performance du réseau

3.1 - Le rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Rendement du réseau de distribution

2016	2017	2018
84,30 %	87,24 %	87,50 %

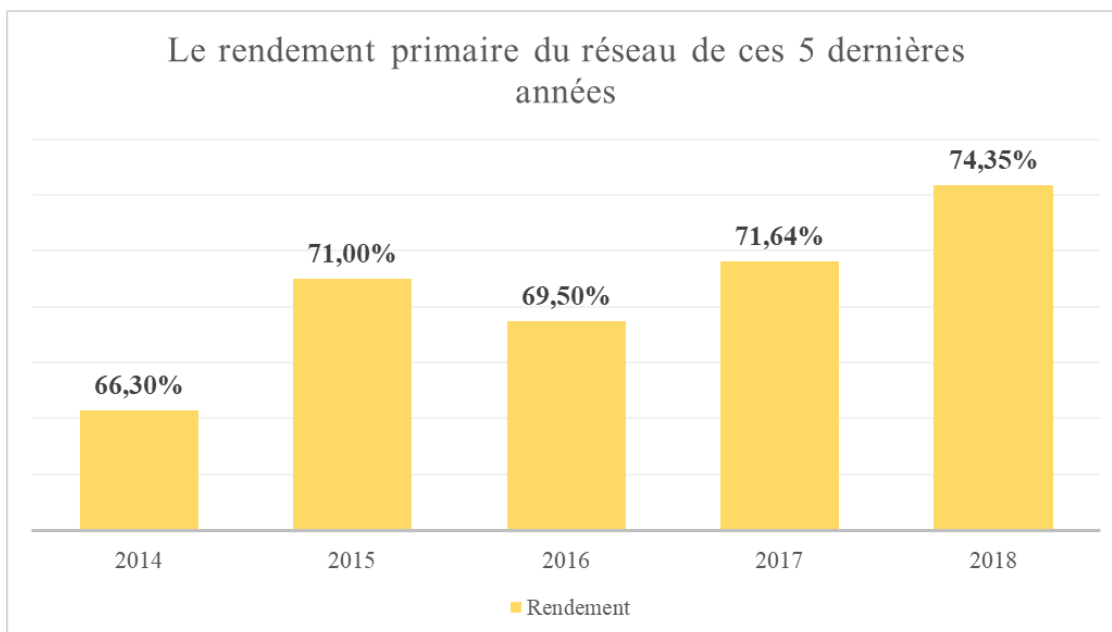


3.2 - Le rendement primaire du réseau

Le rendement primaire correspond au ratio entre le volume vendu aux abonnés et le volume mis en distribution.

Rendement primaire du réseau

2016	2017	2018
69,50 %	71,64 %	74,35 %

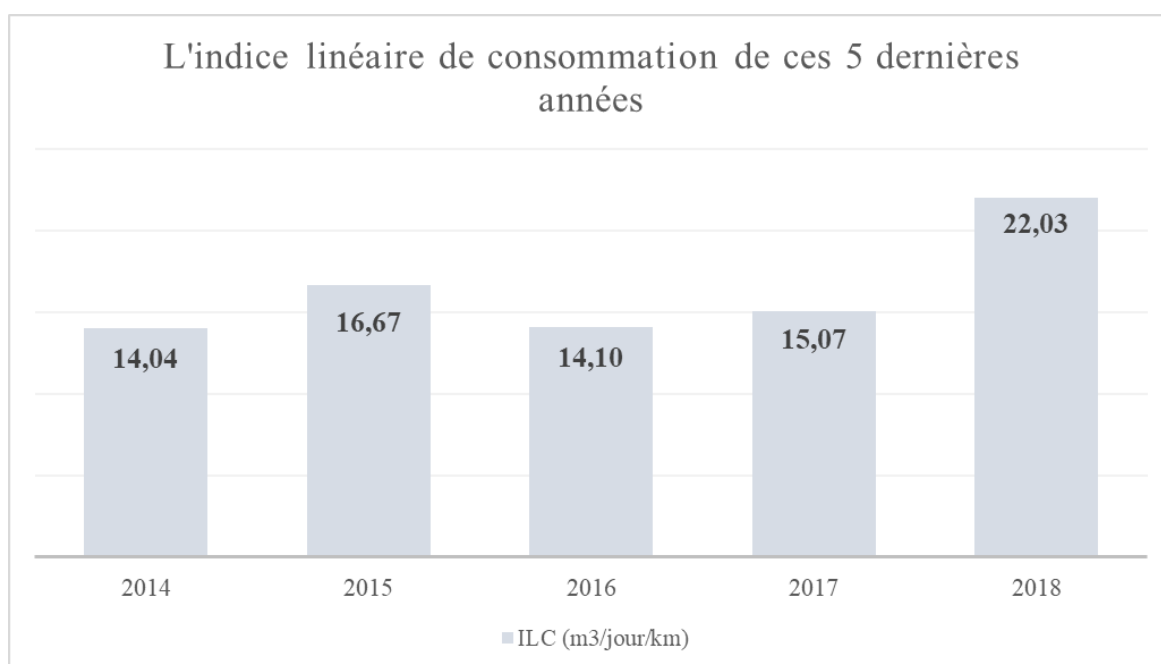


3.3 - L'indice linéaire de consommation

Cet indicateur permet de connaître, par kilomètre de réseau, la part des volumes consommés chaque jour.

Indice linéaire de consommation (m³/j/km)

2016	2017	2018
14,10	15,07	22,03



3.4 - L'indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par kilomètre de réseau, la part de volume mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Indice linéaire des volumes non comptés (m³/j/km)

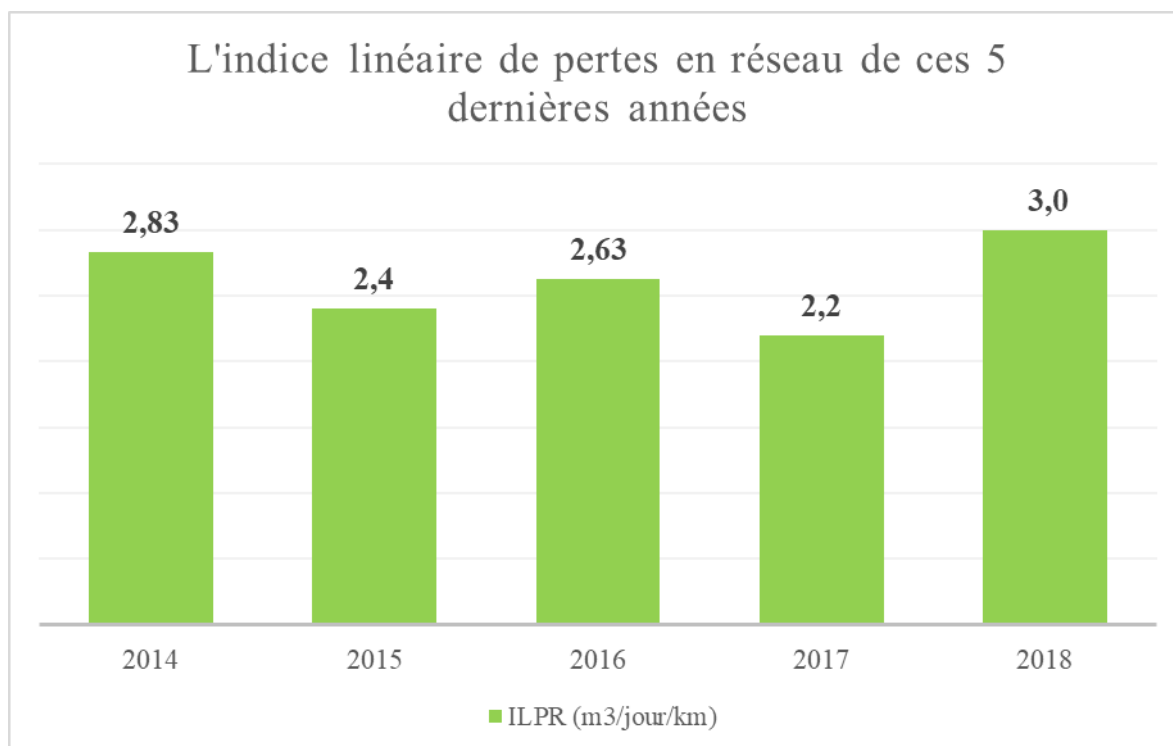
2016	2017	2018
2,7	2,3	3,1

3.5 - L'indice linéaire des pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet du travail de maintenance et de renouvellement du réseau et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Indice linéaire de pertes en réseau (m³/j/km)

2016	2017	2018
2,6	2,2	3,0



3.6 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections des réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Linéaire renouvelé (km)				
2014	2015	2016	2017	2018
0,140	0	0	0,06	0

Pour l'année 2018, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,05 %**.

3.7 - Indice d'avancement de protection des ressources en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement, un indice est déterminé selon le barème suivant :

Aucune action de protection	0 %
Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours	20 %
Avis de l'hydrogéologue rendu	40 %
Dossier déposé en préfecture	50 %
Arrêté préfectoral	60 %
Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrain acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)	80 %
Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application	100 %

Pour l'année 2018, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de **50 %**.

Le financement des investissements

1 - Les branchements en plomb

Depuis le 25 décembre 2013, la réglementation a abaissé la teneur en plomb dans l'eau distribuée à 10 µg/L. Cela induit à la suppression progressive des branchements en plomb.

Branchements en plomb – Exercice 2018

Nombre total de branchements	1141
Nombre de branchement en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	3
Nombre de branchement plomb restant à la fin de l'année	30
% de branchements en plomb modifiés ou supprimés / nombre total de branchement	0,26 %
% de branchement en plomb / nombre total de branchements	2,63 %

2 - Montants financiers

Exercice 2018

Montant financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	21 670,52 €
Montants des subventions	5 427 €

3 - Etat de la dette du service

		Exercice 2017	Exercice 2018
Encours de la dette au 31 décembre		993 311,19 €	841 668,97 €
Montant remboursé durant l'exercice	En capital	145 871,54 €	150 844 €
	En intérêts	45 367,21 €	39 868,50 €

4 - Amortissements

	Exercice 2017	Exercice 2018
Amortissements	166 562,81 €	173 489,14 €

5 - Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur les performances environnementales du service

Projets à l'étude – Montants prévisionnels

Renforcement La Grange – Création d'un réservoir de 600 m ³ au Fonteny Interconnexion entre Chamesey et Longeville lès Russey	1 500 000 €
---	--------------------

Déplacement d'une conduite d'un terrain privé à du public à Longevelle lès Russey	20 000 €
Remplacement de conduite à Froidevaux	20 000 €
Interconnexion entre Belvoir et Provenchère	480 000 €

Les restes à recouvrer & les abandons de créances

1 - Les restes à recouvrer

Au 31 décembre 2018, le montant restant impayés sur les factures émises au titre de l'année 2017 s'élève à **7 223,44 €**.

Le taux d'impayés pour le syndicat est de **1,25 %**.

2 - Les abandons de créances

En 2018, le service a reçu **5 demandes** d'abandon de créance et en a accordé **4**.
1 732,38 € ont été abandonnés, ce qui représente **0,008 €/m³**.

Le tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2018	Moyenne nationale
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	1 843	308 338
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,75 € / m³	2,10 € / m³
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité en ce qui concerne la microbiologie	100 %	95,1 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité en ce qui concerne la physico-chimie	66,7 %	94,4 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	107	97
P104.3	Rendement du réseau de distribution	87,5 %	74,3 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	3,1 m³/km/j	3,2 m³/km/j
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	3,0 m³/km/j	2,6 m³/km/j
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,05 %	0,78 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	50 %	77,2 %
P109.0	Montant des abandons de créance	0,008 € / m³	0,010 € / m³
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau	1,25 %	3,22 %